

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2014

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.

Absent excusé : Robert ANTONI.

Christiane ROUGET est nommée secrétaire de séance.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 juin 2014 : à l'unanimité.

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Permis de construire modificatifs

PC 13-025 13 rue de Vevant	MARTIN Daniel	Modification altimétrie de la maison Avis favorable
-------------------------------	---------------	---

PC 13-026 21 rue de Vevant	CLAVE Martine	Modification altimétrie de la maison Avis favorable
-------------------------------	---------------	---

2) Déclarations préalables

DP 14-022 31/37 rue Elisée Cusenier	Solidarité Doubs Handicap	Couverture entre 2 bâtiments Avis favorable
--	---------------------------	---

B- Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)

Le 20 février 2014, la loi Duflot ALUR a été votée et validée.

Elle a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ».

Ce qui implique par exemple, plus particulièrement pour une commune comme Etalans la préservation des terres agricoles, la densification du bâti avant toute nouvelle révision du Plan Local d'Urbanisme mais également la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols.

III – Compte-rendu des commissions

1) Assainissement

Compte-rendu des réunions du 19 juin et du 26 juin par Alain PESEUX :

Le 19 juin, M. Lenglet de Naldeo a présenté le projet de la nouvelle station d'épuration. La station actuelle trop dégradée ne permet pas sa réutilisation ou sa réhabilitation. Une nouvelle station doit donc être construite. Avec une projection future de la population d'Etalans à 1 700 habitants d'ici 2035, ainsi que la prise en compte des rejets d'Eurosérum et de la société coopérative de fromagerie, c'est un ouvrage correspondant à une équivalence habitants de 5 000 habitants qui doit être construit.

La réunion du 26 juin a réuni Eurosérum, la société coopérative de fromagerie et la commune qui devront financer la station. Des subventions sont attendues des deux financeurs que sont le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

2) Travaux

Compte-rendu de la réunion du 23 juin par Noël POINTET :

- Rénovation de la salle des fêtes : chauffage, isolation, mise aux normes. La rénovation commencera à compter du 1^{er} septembre 2015.
- Chauffage Eglise : pour 20 jours de chauffage, recherche du meilleur investissement (gaz, électrique, air) sachant que l'installation est complètement obsolète et potentiellement dangereuse.
- Des travaux seront à effectuer pour la mise aux normes des bâtiments communaux pour l'accès des personnes handicapés.
- Au Presbytère, les employés communaux ont réalisé les travaux de mise en conformité de l'assainissement par raccordement au réseau séparatif eaux usées-eaux pluviales.

3) Information Communication

Compte-rendu des réunions du 4 juin et 23 juin par Christiane ROUGET :

- Mise à jour du site d'Etalans.
- Le bulletin municipal sera désormais bimestriel et le prochain numéro sortira courant juillet.

4) CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Compte-rendu de la réunion du 26 juin par Jocelyne WOILLARD :

De nouveaux membres seront contactés d'ici le mois de septembre afin de compléter le Conseil d'Administration du CCAS.

5) Lien et coordination interassociative

La commission « Lien et coordination interassociative » fonctionnera en lien étroit avec la commission « Information-Communication » avec des modules pour des rencontres spécifiques avec les différentes associations du village.

Compte-rendu de la réunion du 26 juin par Agnès AUBERT avec le comité des fêtes pour la mise au point de la fête du 13 juillet :

- Feux d'artifice tiré par un employé communal.
- Organisation de jeux par « Bouge ton école », « l'association des commerçants et artisans », le foot.
- Mise en place d'un écran géant pour retransmission de la finale du match de foot.

IV – Ecole : rythmes scolaires

INFOS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014 (qui aura lieu le 2 septembre pour les enfants)

Rythmes scolaires : horaires et organisation avec le péri-scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	PERI-SCO	PERI-SCO	PERI-SCO	PERI-SCO	PERI-SCO
8h25	<i>ECOLE</i>	<i>ECOLE</i>	<i>ECOLE</i>	<i>ECOLE</i>	<i>ECOLE</i>
11h50			11h05		
11h50	Péri-sco repas	Péri-sco repas		Péri-sco repas	Péri-sco repas
13h40					
13h40	<i>ECOLE</i>	<i>ECOLE</i>		<i>ECOLE</i>	<i>ECOLE</i>
15h35					
15h35	Péri-sco TAP	Péri-sco TAP		Péri-sco TAP	Péri-sco TAP
17h00					
17h00	Péri-sco	Péri-sco		Péri-sco	Péri-sco
19h00					

TAP : Temps d'Accueil Périscolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h25 à 11h50 le matin.

Le mercredi matin de 8h25 à 11h05.

L'école se termine l'après-midi à 15h35.

Information communiquée aux parents pour les horaires scolaires et périscolaires.

Le Conseil municipal tient à préciser que :

- c'est l'Etat qui a préconisé la mise en place de la demi-journée supplémentaire le mercredi matin,
- les horaires n'avaient pas initialement été décidés ainsi, ils ont été imposés par les possibilités de transport.

V – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Depuis 2011, les collectivités locales doivent faire face à un gel de leurs dotations.

Dans le cadre de la réduction des déficits publics, l'Etat va diminuer ses dotations de 11 milliards d'euros envers les collectivités de façon continue jusqu'en 2017. La réduction des dépenses locales par la mutualisation des services et du personnel ou la diminution des effectifs est difficile à mettre en œuvre dans le cas de service de proximité, notamment dans les plus petites communes.

Pour faire face à cette diminution brusque des dotations, les collectivités devraient compenser par une baisse des dépenses pour la plupart très rigides et/ou par une hausse de la fiscalité ou des tarifs publics sur les ménages. Cette compensation ne peut être complète ; c'est ainsi que le niveau des services publics sera de moindre qualité et que les collectivités locales n'auront plus les moyens d'entreprendre leurs travaux d'investissement avec un impact sur leur patrimoine et l'économie. Le Maire précise, en effet, que les baisses de dotation auront des conséquences, notamment sur les entreprises de travaux publics.

Le Conseil municipal demande donc à l'unanimité :

- un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

VI – Personnel communal : modalité de paiement des heures complémentaires

La trésorière demande une délibération spécifiant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures complémentaires (pour les agents travaillant à temps non complets).

Sont susceptibles d'effectuer des heures complémentaires :

- les ATSEM,
- la personne remplaçant l'agent d'entretien,
- la personne embauchée en emploi d'été dans l'entretien des espaces verts.

VII – Questions diverses

➤ Bâtiment Fourneret situé rue du Lys en état de délabrement, avec un risque important au niveau de la sécurité : un courrier sera notifié à M. Fourneret Jacques.

➤ Afin de régulariser un acte ancien suite à échange de terrain entre Germain Fleury et Anne-Marie Peton ; la parcelle de terrain n'ayant pas été correctement enregistrée au cadastre ;
le Conseil municipal décide de céder une bande communale en limite de propriété à Mme Anne-Marie Peton.

➤ Affouage : inscription au rôle d'affouage jusqu'au 31 octobre, payable d'avance par chèque de 30 € à l'ordre du Trésor Public.

➤ Fermeture annuelle du secrétariat : du 4 au 9 août 2014.

➤ 05 septembre : cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la libération d'Etalans et des combats du 05 septembre 1944.
La commémoration aura lieu au carrefour de la Croix de Pierre à 10h00.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : 4 septembre 2014 à 20h30.

Lever de la séance à 22h30.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

La secrétaire de séance
Christiane ROUGET